



LES MESURES DOIVENT ÊTRE PROPORTIONNÉES

AGEFI - 18.12.2020

EN CETTE PÉRIODE DE L'ANNÉE, IL EST D'USAGE DE FORMULER DE BONS VŒUX ET DE SOUHAITER DE JOYEUSES FÊTES À SON PROCHAIN. MAIS, EN CE MOIS DE DÉCEMBRE 2020, IL FAUT AVOIR L'OPTIMISME ET LE MORAL CHEVILLÉS AU CORPS POUR SE SENTIR L'ÂME DE PRONONCER CES PHRASES HABITUELLEMENT SI NATURELLES, QUI PARAISSENT SUBITEMENT VIDES DE SENS.

La crise du Covid-19 n'en finit pas. On suit quotidiennement les chiffres relatifs aux nouveaux cas et au taux de reproduction... et on est inquiet. D'abord, parce qu'on nous explique que le virus est loin d'être éradiqué; ensuite, parce que cela signifie que nouvelles mesures pourraient être prises, allant, peut-être, jusqu'à un semi-confinement tel qu'on l'a connu au printemps si les statistiques continuent d'évoluer défavorablement. On attend pour cet après-midi même les annonces du Conseil fédéral en la matière.

Il est pourtant d'autres chiffres qui sont moins souvent mis en avant: sur l'ensemble de la population résidant en Suisse (environ 8'650'000 personnes au premier trimestre 2020), on compte (sur la base des données de la semaine 49) 4,2% de cas positifs, 0,2% d'hospitalisations et 0,06% de décès. Parmi les personnes positives, 4,1% ont été hospitalisées et 1,4% sont décédées. Il est en conséquence légitime de se demander s'il est bien raisonnable d'imposer à l'ensemble de la société, outre un climat angoissant, des restrictions de l'ampleur que l'on connaît et risque de connaître encore l'année prochaine.

La question se pose aussi eu égard au sentiment d'incohérence (et d'illisibilité) qui règne quant au choix des mesures, des entreprises tenues ou non de restreindre leur activité - dans des plages horaires fixées, là encore, selon des critères plus ou moins obscurs - et quant aux limites différenciées du nombre de personnes autorisées à se côtoyer selon le but de la réunion.

En définitive, le principal critère qui devrait guider l'action des autorités est celui de la capacité du système sanitaire (tous acteurs confondus, y compris les cliniques privées) à faire face à la situation. Pour le reste, tout doit être mis en œuvre pour que les entreprises (qui ont respecté les directives et recommandations, notamment par l'application de plans de protection), puissent fonctionner normalement et pour que la vie reprenne son cours.

Voilà, en définitive, le vœu que l'on formule pour la nouvelle année: le retour du principe de proportionnalité.